



Grenoble, le 5 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prudence sur les routes pendant les vacances de février

À l'approche des vacances de février et de l'affluence sur les routes du département, le préfet de l'Isère appelle les usagers à la plus grande prudence.

La conduite en hiver peut s'avérer délicate lorsque la neige tombe ou que le verglas se forme sur les routes. Avant de prendre la route, il est impératif de s'informer sur les prévisions météorologiques (www.meteofrance.fr) et sur les conditions de circulation et l'état des routes (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr).

En cas de **vigilance** météorologique rouge ou si la circulation est bloquée, **NE PRENEZ PAS LA ROUTE.**

Avant tout, préparez votre véhicule aux situations hivernales.

Vérifier l'état des pneumatiques et leur pression, l'état des feux de signalisation sans oublier les phares antibrouillard, vérifier l'état des balais d'essuie-glace, nettoyer le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs avant de démarrer : se munir du nécessaire pour essuyer et désembuer les vitres.

Vérifier également le bon état des freins et la présence dans l'habitacle d'un gilet de sécurité ainsi que celle dans le véhicule d'un triangle de présignalisation homologué. Ces deux éléments sont obligatoires.

Si vous allez en montagne, prévoyez des équipements spéciaux (chaînes)

À placer au-dessus des bagages avec des gants et une lampe de poche et à monter en cas de neige abondante ou lorsque la signalisation vous y oblige. N'attendez pas d'être bloqué pour agir. Des espaces plats sont aménagés en dehors des voies de circulation pour le montage des chaînes. Il est conseillé de s'exercer au montage avant le départ.

Le préfet de l'Isère tient aussi à rappeler l'incompatibilité entre conduite et consommation d'alcool et de stupéfiants.

Contact presse :

Préfecture de l'Isère – Service communication
04-76-60-48-05 ou communication@isere.pref.gouv.fr